

Le 7 mars 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 7 mars 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

En l'absence de la greffière, il est convenu à l'unanimité que M^{me} Lise Garneau agisse comme secrétaire d'assemblée.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière.

Adoption de l'ordre du jour

80-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 21 février 2011

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

81-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

82-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 28 février 2011, à la liste des comptes fournisseurs émise le 2 mars 2011, ainsi qu'au journal des salaires du mois de février 2011, totalisant une somme de 720 319,19 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 308 674,61 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Avis de motion – Règlement numéro 6-2011 concernant la délégation, au directeur général, du pouvoir de former le comité de sélection dans le cadre d'un appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres

M. le conseiller Pierre Darveau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 6-2011 concernant la délégation, au directeur général, du pouvoir de former le comité de sélection dans le cadre d'un appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres.

Pierre Darveau, conseiller

Assurances de la Ville

83-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUVELER, pour la période du 1^{er} février 2011 au 1^{er} février 2012 :

- 1) Après de la Mutuelle des Municipalités du Québec, la police d'assurance La Municipale de la Ville de La Pocatière, numéro MMQP-03-014085, portant sur les couvertures suivantes : assurance des biens, perte de revenu, responsabilité civile, erreurs et omissions, crime, et automobile;
- 2) Après de la compagnie Lloyd's, la police d'assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire, portant le numéro MMQ UMBP-03-014085008 (JH0064);
- 3) Après de AXA Assurances inc., sa participation au contrat collectif d'assurance portant le numéro 7103100, couvrant les bris de machines;
- 4) Après de AXA Assurances inc., sa participation au contrat-cadre numéro 9225399, relatif à la couverture accident pour les bénévoles et les brigadiers scolaires;
- 5) Après de AXA Assurances inc., sa participation au contrat-cadre numéro 9225397, relatif à la couverture accident pour les pompiers volontaires et les premiers répondants;

DE DÉCRÉTER, pour le paiement de ces assurances, une dépense de 154 720 \$, toutes taxes en sus, payable à Ultima, Assurances et services financiers;

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Taillefer à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a demandé des soumissions, par voie d'invitation écrite, pour la fourniture de carburant diesel et d'essence super sans plomb;

CONSIDÉRANT le rapport de soumissions préparé par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en date du 4 mars 2011, et la recommandation y contenue;

84-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb, pour la période du 8 mars 2011 au 29 février 2012, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pétroles B. Ouellet inc., de Rivière-du-Loup, aux prix établis dans sa soumission;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Chauffage à la biomasse de l'hôtel de ville - Étude de faisabilité technique – Offre de services

CONSIDÉRANT que le conseil municipal favorise une orientation vers le développement durable et veut promouvoir l'utilisation des énergies vertes;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il est opportun d'analyser l'opportunité de remplacer l'actuel chauffage au mazout de l'hôtel de ville par un système de chauffage à la biomasse agricole de nature ligneuse;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Politique d'achat de la Ville, les Services techniques ont procédé à une demande de prix à deux firmes;

CONSIDÉRANT que cette transaction n'est pas soumise aux procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite prévues aux articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, étant un contrat pour des services professionnels dont la dépense est estimée à moins de 25 000 \$;

85-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton relativement à la réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel de chauffage à la biomasse pour l'hôtel de ville, le tout tel que décrit à la proposition datée du 25 novembre 2010;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 12 000 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Local au 2^e étage de l'hôtel de ville – Bail en faveur de l'IDNS et du CÉPAF

86-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail à être consenti par la Ville de La Pocatière en faveur de l'Institut de développement Nord-Sud et du Centre d'expertise sur les produits agroforestiers, conjointement, relativement à un local situé au 2^e étage de l'hôtel de ville, identifié comme le bureau 2, pour une période d'une année qui a commencé à courir le 1^{er} mars 2011, et aux loyer, termes et conditions stipulés au bail;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Bar du Centre Bombardier – Fonds de caisse

CONSIDÉRANT le besoin de liquidités relié à l'opération du bar du Centre Bombardier;

87-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'ouverture d'un fonds de caisse pour l'opération du bar du Centre Bombardier et que celui-ci soit établi au montant de 350 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Kamouraska – Délimitation des îlots déstructurés

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC de Kamouraska a décidé, lors de sa séance du 12 janvier 2011, d'aller de l'avant dans le projet d'identification des îlots déstructurés (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*);

ATTENDU que le service d'aménagement de la MRC de Kamouraska a fait parvenir à la Ville, le 24 janvier dernier, à des fins de validation, une cartographie représentant les îlots déstructurés potentiels sur le territoire de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

88-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière atteste que les îlots déstructurés identifiés par la MRC de Kamouraska conviennent à la Ville tels que délimités et qu'ils peuvent servir de base de négociation entre la MRC, l'Union des producteurs agricoles et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Proclamation - Semaine québécoise des adultes en formation

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des adultes en formation* se veut être une grande fête des apprenants;

CONSIDÉRANT l'importance cruciale de l'éducation et de la formation continue pour le développement d'une citoyenneté active, l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, l'emploi et la croissance économique;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent viser, dans leurs actions, à créer un contexte qui mobilise les citoyens, les institutions et les partenaires socioéconomiques vers la valorisation de l'apprentissage, le développement des talents, de l'innovation et de la création, ainsi que le transfert des compétences;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de La Pocatière de s'approprier sa vocation de Ville du savoir et d'en assurer la valorisation, la promotion, le soutien et l'accessibilité;

89-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCLAMER la semaine du 2 au 10 avril 2011 *Semaine québécoise des adultes en formation* sur le territoire de la Ville de La Pocatière, sous le thème « Mille et une façons d'apprendre », et, ce faisant, d'encourager la population à participer aux activités soulignant l'importance de développer une culture de l'apprentissage partagée par l'ensemble de la collectivité ainsi qu'aux activités de reconnaissance envers les adultes apprenants.

**Crédit régional d'impôt remboursable –
Créneau territorial des procédés manufacturiers innovants**

CONSIDÉRANT que la pertinence d'un créneau ACCORD au Bas-Saint-Laurent, dans le secteur de la transformation métallique pour le matériel de transport, devait faire l'objet d'une évaluation par le MDEIE et qu'une décision a été prise en juin 2009 pour abandonner ce créneau, sans évaluation;

CONSIDÉRANT la présence, dans un rayon de 100 kilomètres de La Pocatière, d'un intégrateur manufacturier de niveau mondial et d'une autre entreprise majeure dans le secteur du matériel de transport collectif;

CONSIDÉRANT la possibilité de tisser un véritable réseau productif d'entreprises dans une filière à circuits courts;

CONSIDÉRANT la présence, dans le milieu, d'un système local d'innovation (SLI) constitué de deux pôles de compétitivité, PMI et bioproductions, dont la convergence devrait contribuer à générer un avantage comparatif territorial pour la croissance, la compétitivité et la diversification manufacturière;

CONSIDÉRANT les tendances lourdes de l'économie mondiale, qui semblent favorables aux marchés du transport collectif et des bioproductions;

CONSIDÉRANT la volonté locale et régionale de consolidation des pôles technologiques en bioproductions et en PMI qui convergent au sein du Système local d'innovation pocatois, exprimée tant par le plan stratégique du Kamouraska que par le cadre de développement économique de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT les retombées structurantes attendues de la réalisation du contrat de renouvellement de la flotte de métro de la STM dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches;

90-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande au gouvernement du Québec l'instauration d'un programme de crédit de taxes remboursables pour les entreprises se qualifiant dans le créneau des procédés manufacturiers innovants, pour un territoire couvrant les six municipalités régionales de comté (MRC) suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC de Montmagny
- MRC de L'Islet
- MRC de Kamouraska
- MRC du Témiscouata
- MRC de Rivière-du-Loup

QU'à l'instar du programme dont bénéficie la vallée de l'aluminium, les mesures incitatives fiscales proposées pour compléter la stratégie territoriale reprennent les deux modalités ayant fait leurs preuves en terme d'effets sur l'expansion industrielle ou la création d'entreprises manufacturières :

- Crédit d'impôt remboursable de 20 % à la création de nouveaux emplois dans le créneau ciblé;
- Crédit d'impôt remboursable de 20 % sur l'investissement manufacturier dans les entreprises admissibles pour l'amélioration de la compétitivité;

QUE les critères du programme, outre l'appartenance au territoire désigné, soient formulés afin d'y rendre admissibles les entreprises suivantes :

- Celles agissant comme fournisseurs de produits finis ou semi-finis au sein d'une grappe industrielle en constitution autour de la présence d'un donneur d'ordres mondial en fabrication de matériel ferroviaire de transport en commun et d'un leader mondial des véhicules automobiles de transport collectif;
- Celles agissant comme fournisseurs d'équipements et de technologies spécialisées nécessaires à la production de biens finis ou semi-finis au sein d'une grappe industrielle en constitution autour de la présence d'un donneur d'ordres mondial en fabrication de matériel ferroviaire de transport en commun et d'un leader mondial des véhicules automobiles de transport collectif;
- Celles intégrant des technologies réputées maîtrisées au sein d'un pôle de compétitivité local en PMI et des convergences avec un pôle de compétitivité local associé en bioproductions;

QUE l'appui des MRC ci-dessus énumérées, composant le territoire délimité, soit sollicité.

Embauche d'un stagiaire en horticulture

91-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes du *Protocole de stage en milieu de travail* à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent, et d'autoriser les Services techniques à recevoir M. Normand Moreau pour faire partie de l'équipe chargée des travaux d'horticulture, et ce, pour la période du 5 avril au 30 novembre 2011, avec une période de probation d'un mois;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Embauche de surveillants appariteurs pour l'hôtel de ville

92-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER MM. Cam Landry, Julien Sterckeman et Thierry Sterckeman, étudiants, à titre de surveillants appariteurs pour l'hôtel de ville, sur appel, lorsque besoin est, et ce, à compter du 8 mars 2011;

QUE ces personnes soient rémunérées au taux horaire du salaire minimum en vigueur au moment de leurs prestations de travail.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Croix-Rouge canadienne - Formation en sécurité civile

93-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Isabelle Taillefer, conseillère aux communications, à participer à la formation *Communication en situation d'urgence* offerte par la Croix-Rouge Canadienne, à Québec, le 22 mars prochain;

QUE les frais encourus par M^{me} Taillefer pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Formation - Technologies et meilleures pratiques en réfrigération et efficacité énergétique des arénas

94-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, et M. Sylvain Pelletier, représentant de 9154-1615 Québec inc., compagnie responsable de l'entretien du Centre Bombardier, à participer à la journée de formation portant sur les technologies et meilleures pratiques en réfrigération et efficacité énergétique des arénas, offerte par l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives;

QUE les frais encourus par M. Lamarre pour participer à cette journée de formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel;

QUE les frais encourus par M. Pelletier pour participer à cette formation, le cas échéant, lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

À titre d'information, M. le maire souligne qu'étant donné la tempête hivernale qui sévit et la fermeture de routes décrétée par le MTQ, il s'est assuré qu'une personne soit présente au Centre Bombardier pour accueillir les voyageurs en besoin d'hébergement, et que le stationnement soit déblayé.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est adressée par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

95-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité
des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 20.